

ARRETE n° 25-275

Portant nomination du directeur adjoint à la recherche

Le Directeur de l'Université de technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement,
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022,

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Aurélien BRUYANT, Enseignant-Chercheur, est nommé Directeur Adjoint à la Recherche à compter du 1^{er} septembre 2025, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2028 selon la lettre de mission jointe.

Article 2 :

Cette fonction relève du titre 3 et plus spécifiquement du groupe C-1-2-6 du référentiel d'équivalences horaires.

Fait à Troyes, le 15 juillet 2025



Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT

Vu par l'intéressé
Aurélien BRUYANT
Le :

16/07/2025



Original : DRH
Copies : Intéressé
Affaires générales et juridiques
Diffusion générale : www.utt.fr